

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE

Membres excusés : M. BEKHTAOUI (pouvoir Mme MASLOUHI) - M. LOVICH (pouvoir Mme CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. BONORON (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. DECOMBARD - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. ROZOY - M. HOUPERT - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Conservatoire à Rayonnement Régional – École élémentaire Voltaire – Enseignements artistiques renforcés – Classes à horaires aménagés – avenant n° 2

Madame Roy, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 mars 2009, le Conseil Municipal a décidé la passation d'une convention entre la Ville et l'État (Ministère de l'Éducation Nationale) afin de définir les modalités de fonctionnement des classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges, en application d'un arrêté ministériel du 31 juillet 2002.

Des classes à horaires aménagés de CE2, CM1 et CM2 ont été créées par la Ville et l'Inspection Académique de la Côte d'Or à l'école élémentaire Voltaire depuis quelques années. L'enseignement artistique est dispensé aux élèves par des professeurs du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon.

Par délibération du 21 novembre 2016, le Conseil Municipal a décidé l'élargissement du dispositif à une classe de CE1 à titre expérimental, et la passation d'un avenant afin d'intégrer cette évolution.

Il est proposé, conformément aux dispositions de l'annexe 5 de l'arrêté du ministre de l'éducation nationale du 22 juin 2006 relatif au programme d'enseignement des classes à horaires aménagés musicale, de préciser les modalités de recrutement des élèves dans le dispositif classes à horaires aménagés existant des classes CE1, CE2, CM1, CM2 de l'école élémentaire Voltaire de Dijon pour le rentrée scolaire 2018/2019 et pour ce faire, de passer un avenant pour intégrer ces précisions.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de préciser les modalités de recrutement des élèves comme décrites ci-avant dans le dispositif classes à horaires aménagés existant des classes CE1, CE2, CM1, CM2 de l'école élémentaire Voltaire de Dijon pour le rentrée scolaire 2018/2019 ;

2 - approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention passée entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ